

le 17 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 554 Subvention à l'association La Maison des illustrateurs (13e).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association La Maison des illustrateurs ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 28 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'Association La Maison des illustrateurs située 127, rue du Chevaleret (13e), sur proposition de la Mairie du 13e arrondissement (D07186 - 2012-06024 - 28741).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris, rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture".